

# La Lettre de XVI<sup>e</sup> DEMAIN

URBANISME, ENVIRONNEMENT ET QUALITE DE VIE

Association créée le 30.9.66, agréée le 18.3.78

N° 108 JANVIER 2004

## ÉDITORIAL

### Qualité de vie et déplacements urbains

La facilité du déplacement en ville est un facteur fondamental de la qualité de la vie et du développement économique et social. Mais les possibilités qui nous sont offertes peuvent faire osciller notre vie entre l'agréable et l'insupportable.

Quel que soit le moyen de transport utilisé, le Parisien et l'habitant du 16<sup>e</sup> en particulier ne peuvent se déclarer actuellement satisfaits.

Le cheminement du piéton, en dépit de quelques modifications de trottoirs, est une véritable course d'obstacles. La traversée des rues est mal sécurisée par la faute de véhicules qui stationnent trop près des passages protégés, quand ce n'est pas sur les passages eux-mêmes, ralentie par des feux qui devraient lui indiquer le temps restant pour traverser, tout cela dans une atmosphère empuantie par des embouteillages.

Quand le piéton devient usager du métro, il ne peut que déplorer une vitesse commerciale qui est, depuis le début du siècle dernier, la même sur beaucoup de lignes, une fréquence lamentable à certaines heures et des couloirs de correspondances trop longs. L'amélioration des stations, la réfection des voies et les efforts de communication ne peuvent faire oublier les investissements insuffisants sur un réseau intérieur, certes dense, mais dont le matériel roulant a besoin d'être renouvelé et les lignes prolongées pour atteindre la grande banlieue.

Quant au bus, il n'est pas fait pour les gens qui aiment rapidité et ponctualité. Il est un moyen complémentaire, mais les carences du métro incitent au développement de son réseau. L'extension des voies réservées semble indispensable, mais sans l'interdiction complète pour les livraisons. Des caméras enregistreuses à l'avant des bus seraient une solution simple et moins coûteuse pour faire respecter les interdictions que les couloirs actuellement mis en œuvre.

L'automobile est un moyen de transport trop utilisé en ville, et de façon abusive par certains. Il faut toutefois assurer une fluidité de circulation pour ne pas restreindre l'activité économique, mais aussi pour limiter les pollutions atmosphérique et sonore. L'implantation abusive de feux rouges occasionnent d'inutiles nuisances : beaucoup de feux arrêtent les voitures pour ne laisser passer personne et d'autres engendrent des embouteillages au carrefour précédent. Et pour réduire la circulation de transit dans notre arrondissement et le Bois, le plus important facteur de diminution est bien évidemment le prolongement des lignes de métro 1, 9 et 10.

Aujourd'hui, nos quartiers sont encombrés de voitures ventouses. Il faut revenir sur cette politique absurde d'interdiction de nouveaux parkings souterrains et, ensuite, rue par rue, limiter progressivement le stationnement. L'esthétique de nos rues et notre qualité de vie n'en seraient qu'améliorées.

Quant aux vélos, ils trouveront naturellement leur place sur une chaussée désencombrée de véhicules qui n'ont rien à y faire. Facilitons la vie de ceux qui veulent se déplacer à vélo sans vouloir punir les automobilistes et engageons une politique à long terme de dégagement de nos rues des véhicules ventouses par la construction de parkings souterrains ou en silos.

L'amélioration des capacités de déplacement nécessite de lourds investissements, qu'il faut savoir engager, sans se disperser sur des aménagements de court terme coûteux et inutiles. Soyons pugnaces à l'égard de nos élus pour que le choix difficile de solutions de long terme soit privilégié.

C'est le souhait que nous formulons à l'aube de cette nouvelle année. **Bonne et heureuse année à tous.** Continuez à nous envoyer vos conseils et vos suggestions.

Claude Muyard

Responsable de la publication : Simonne PAREZ

Ont participé à ce numéro : Mmes Paule Lanaspéze, Françoise Manoncourt et Marie Moes, MM. Philippe Benoit, Valère Gros, Daniel Mortgat, François Douady et Claude Muyard

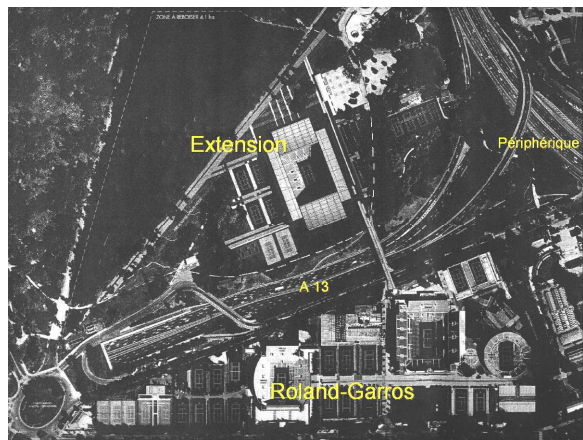
Association XVI<sup>e</sup> DEMAIN, 4, place de Mexico, 75116 PARIS

Cotisation annuelle adhérent : 16 €

## ROLAND-GARROS VEUT ACCAPARER 8 HECTARES DU BOIS DE BOULOGNE !!!

(suite des pages 1 & 2 de notre n°107 d'Octobre 2003)

XVI<sup>e</sup> DEMAIN a participé à la création de la « Coordination de Défense de l'Ouest Parisien » le 6 novembre dernier, avec six autres associations de Boulogne. Cette nouvelle structure s'est donnée pour tâche de combattre tous projets d'extension de Roland-Garros dans le Bois de Boulogne.



Depuis la mi-octobre, c'est plus de 40 courriers qui ont été adressés à la presse, aux députés, aux sénateurs, aux élus municipaux, aux Ministres concernés tels que le ministre de l'Ecologie, le ministre des Sports ou encore à l'Elysée.

Déjà six rendez-vous ont été obtenus au cours desquels notre position a pu s'exprimer avec vigueur. Il faut savoir qu'une moyenne de dix coups de fil est nécessaire pour décrocher un rendez-vous.

De tous ces contacts, nous avons bien eu le sentiment que la F.F.T. avait très astucieusement profité d'un certain consensus politique pour accueillir les Jeux Olympiques en 2012 à Paris, afin de pousser son extension.

Sous prétexte d'inclure dans le dossier de candidature de Paris un nouvel équipement sportif, la F.F.T. espère que suffisamment de députés seront séduits au point de voter une loi « scélérate » imposant « sa force injuste » aux arbres et aux pelouses convoités.

Son projet est en réalité une pure opération commerciale comprenant, entre autres installations, une vaste salle couverte de 16.000 à 20.000 places, sans un seul parking, comparable au P.O.P.B. (Parc Omnisports de Paris Bercy) pour y donner toutes sortes de spectacles tout au long de l'année, de jour comme de nuit.

Nous travaillons donc à éclairer le jugement des diverses autorités qui auront à prendre une lourde responsabilité devant leurs électeurs si elles acceptaient ce projet insensé qui violerait la toute récente charte du Bois de Boulogne signée le 25 Novembre dernier entre la mairie de Paris, le Conseil Général des Hauts-de-Seine, et les Mairies des Hauts de Seine riveraines du Bois de Boulogne. Aidez-nous par vos conseils.

### MOLITOR : naufrage ou renaissance ?

Nous aurions aimé vous donner des informations précises sur l'avenir de ce bâtiment mais, hélas, ce sujet ne semble pas être très médiatique. Les candidats de la liste socialiste, lors de la campagne pour les élections municipales de mars 2001, n'avaient-ils pas fait des promesses et dit : « nous nous engageons à restaurer la piscine Molitor et nous confierons à des architectes la mission de conserver à ce monument Art déco son aspect initial. Ce projet sera réalisé en toute transparence et concertation » ? Nous aurions pu espérer que le dossier allait être traité rapidement et pourtant la « renaissance espérée » semble n'être qu'un vœu pieux.



Que savons-nous à ce jour ? Début 2003, les conseillers de Paris ont approuvé après délibération le principe d'un programme d'étude pour un coût estimé à environ 430.000 € (soit 2.800.000 F). Ce programme devait débuter en septembre 2003 et durer 18 mois. La dépense sera imputée sur le budget d'investissement de la Ville.

Par ailleurs, il a été prévu la mise en place d'un Comité de concertation, chargé d'émettre des avis sur les options de réfection et le programme des travaux de la piscine Molitor, ce Comité devant être composé des élus et des associations concernés par le devenir de Molitor.

Par courrier adressé à l'adjoint chargé du patrimoine, notre association a demandé à participer à ce comité. Nous espérons une réponse rapide.

**Information de dernière minute :** il nous a été dit que l'état de délabrement de la piscine obligera très certainement à la démolir puis à la reconstruire. C'est pourquoi le Ministère de la Culture envisagerait de procéder au déclassement de cet édifice qui, rappelons-le, avait été inscrit en mars 1990 à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques.

## MONUMENTS INSCRITS À L'INVENTAIRE : le patrimoine du 16<sup>e</sup>

Après les monuments classés rappelés dans notre numéro de juillet, nous avons commencé en octobre à vous présenter ceux inscrits à l'inventaire. Nous continuons cette liste toujours triée alphabétiquement par voie. Vous pouvez aussi consulter le site du Ministère de la Culture à l'adresse : <http://www.culture.fr/documentation/merimee/France/france.htm>



### IMMEUBLE DIT FONDATION THIERS

**5, place du Ch. Adenauer**

Inscription le 15 décembre 1980

Hôtel particulier érigé en 1892 à la mémoire d'Adolphe Thiers à l'emplacement du premier aérodrome parisien d'où s'envolaient les mongolfières. Il a abrité la Fondation Thiers, un lieu d'accueil pour les meilleurs étudiants de France.

En 1986, il devint la propriété d'un homme d'affaires britannique qui en fit un club. Il est depuis les années quatre vingt dix, une luxueuse résidence hôtelière. De style Napoléon III, les façades et les toitures de l'immeuble et des pavillons d'entrée sont inscrites à l'inventaire ainsi que le portail et l'escalier intérieur avec sa rampe à balustres.



### HÔTEL JASSÉDÉ

**41, rue Chardon-Lagache**

Inscription le 28 avril 1980

Cet hôtel est un des premiers immeubles construits en 1893 par Hector Guimard (1867-1942). Il est remarquable par ses façades et ses toitures du bâtiment principal et du bâtiment annexe, ainsi que par le portail d'entrée et le mur de clôture.

### IMMEUBLE

**2, rue Eugène-Manuel**

Inscription le 22 avril 1986



Immeuble de rapport dit « Les Chardons » construit en 1903 par l'architecte Charles Klein en bordure d'une rue ouverte en 1897 à laquelle on a donné le nom du poète et littérateur E. Manuel (1823-1901). La structure de l'immeuble de style Art nouveau est en béton armé et la façade, primée au concours des façades de la Ville de Paris en 1903, est entièrement habillée en céramique jaune d'ocre et vert amande. Ce décor sur le thème des chardons aurait été inspiré par les planches du peintre Eugène Grasset. Les ferronneries de l'immeuble sont de Dondelinger.

Sont classés la façade sur rue, les toitures, le vestibule d'entrée, la cage d'escalier avec sa rampe en fer forgé.

### MAISON LAROCHE (FONDATION LE CORBUSIER) 10, square du Docteur Blanche

Inscription le 28 novembre 1996

Villa construite de 1924 à 1925 par les architectes Le Corbusier et Pierre Jeanneret, son cousin et associé, pour Raoul La Roche, banquier bâlois et collectionneur d'art moderne. Située au fond de l'impasse dite square du Docteur-Blanche et contiguë à la villa d'Albert Jeanneret au numéro 8, elle fait partie d'un ensemble projeté de quatre villas, insérées dans un projet de lotissement non réalisé sur toute l'impasse. (promotion de la Banque Immobilière de Paris). La maison du banquier comprend une galerie de tableaux, sur pilotis, comportant deux niveaux desservis par une rampe courbe. La villa appartient depuis 1968 à la Fondation Le Corbusier. Les volumes et les espaces conçus par l'architecte sont conservés et ouverts à la visite.

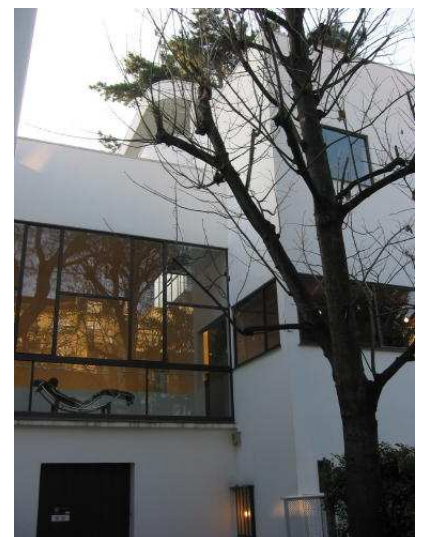
### MAISON JEANNERET

**8, square du Docteur Blanche**

Inscription le 28 novembre 1996

Villa construite aussi de 1924 à 1925 par les architectes Le Corbusier et Pierre Jeanneret, pour Albert Jeanneret, frère aîné de l'architecte, son épouse Lotti Raaf et leurs trois enfants. Située au fond du square du Docteur-Blanche, et faisant partie du lotissement non réalisé, la villa est contiguë à celle de Raoul La Roche au numéro 10, et forme avec celle-ci un ensemble bâti continu.

Depuis 1968, la villa abrite les locaux et la bibliothèque de la Fondation Le Corbusier (qui conserve la villa La Roche pour la visite).





## POLITIQUE DU LOGEMENT SOCIAL DE LA MAIRIE DE PARIS.

Le 1<sup>er</sup> Octobre, le Sénateur Jean-Yves Mano a accordé un entretien à XVI<sup>e</sup> DEMAIN au cours duquel il a exposé son action en sa qualité d'adjoint au Maire de Paris chargé du logement et de Président de l'OPAC.

La loi S.R.U. (Solidarité et Renouvellement Urbains) du 13 Décembre 2000 prévoit que chaque commune doit, à terme, disposer de 20% de logements sociaux. Or, Paris compte 1,3 million de logements et seulement 160 000 logements sociaux, soit 13,6 % du parc de logements. C'est donc 75 000 logements sociaux que la municipalité a décidé de construire et ce en 20 ans, soit environ 3 500 logements sociaux par an.

Si la collectivité ne le fait pas, elle sera pénalisée financièrement : une amende est calculée pour chaque logement manquant depuis 2001. La Ville de Paris est donc touchée par cette pénalisation mais elle peut déduire de son amende le montant de son investissement pour rattraper son retard, et n'a donc rien à payer vu le rythme de 3500 logements par an.

En ce qui concerne la géographie parisienne, un rééquilibrage apparaît nécessaire quand on constate que 45% des logements conventionnés (très sociaux) sont concentrés dans les 13<sup>e</sup>, 19<sup>e</sup> et 20<sup>e</sup> arrondissements.

La Mairie veut développer une vraie politique urbaine en créant de nouveaux « morceaux de ville » intégrant toutes les fonctions urbaines et non plus « bourrer » de logements sociaux certains quartiers. Les arrondissements de l'ouest et du centre devront donc pouvoir offrir des logements accessibles à tous ceux « qui font vivre la Ville, de l'éboueur au médecin » et qui n'avaient comme solution pour se loger décentement que d'accepter l'est de Paris ou la banlieue. Ces logements sont destinés à ceux qui vivent dans ces arrondissements. Le 16<sup>e</sup> arrondissement verra ainsi s'améliorer sa mixité sociale.

Pour la réalisation de ces objectifs sont utilisés trois moyens qui ont permis ces trois dernières années de produire les 3 500 logements sociaux annuels. Le premier tiers correspond à des logements neufs (constructions), le second tiers provient de transferts du patrimoine de la Ville, de réhabilitations et de préemptions. Enfin, le troisième tiers provient d'acquisitions auprès de bailleurs institutionnels au moment où ils souhaitent procéder à des « cessions de patrimoine ». C'est ainsi par ce dernier moyen que 4 500 logements ont été acquis par la Ville en trois ans en rappelant que le financement est conjoint entre la Ville et l'Etat, puisque le logement est de la responsabilité finale de ce dernier.



En ce qui concerne le 16<sup>e</sup>, certains ont pu penser que la Ville « achetait cher des logements pleins (lors des préemptions de patrimoine occupé) et vendait des logements vides » (lors de la vente du patrimoine privé de la Ville, entamée par la précédente municipalité). En fait, les libérations se font progressivement. Quant aux prix, l'exemple d'un petit immeuble avenue Mozart est clair : acheté 2 290 € le m<sup>2</sup> (15 000 F), il revient à 3 050 € le m<sup>2</sup> (20 000 F), les travaux de mise aux normes achevés. Et la Ville vend jusqu'à 11 500 € le m<sup>2</sup> de grands logements du domaine privé, de toute façon inadaptés à la transformation en logements sociaux.

Une inquiétude cependant : c'est que le budget du ministère de la construction pour 2004 ne puisse pas correspondre aux ambitions de la Ville....

Quelques considérations d'ordre général ensuite : il existe 100 000 demandeurs de logements sociaux à Paris ! 45 000 demandes en fait sont nouvelles et presque autant sont abandonnées ou traitées. Paris est une ville qui attire. Pour pallier le manque de patrimoine foncier à Paris, la Ville acquiert aussi des terrains et des immeubles en banlieue, conjointement avec les communes concernées. Jusqu'à 70% des habitants de l'Île de France, compte tenu de leurs ressources, sont « éligibles » à l'une ou l'autre des formules de logements sociaux, mais ils ne le savent pas.

La procédure d'attribution des logements est dorénavant de la compétence de la Commission d'attribution du bailleur, obligatoire depuis la loi SRU ; c'est-à-dire que le bailleur ne peut refuser ou accepter un candidat présenté par un réservataire que dans le cadre de cette commission. Pour ce qui concerne la désignation des candidats, un partage est effectué entre la Ville et l'arrondissement à hauteur de 50 %. Pour l'hôtel de Ville, une Commission de désignation, présidée par J.Y. Mano, détermine parmi les 100 000 demandeurs, les candidats qui seront présentés au nom du Maire de Paris à ces bailleurs. Cette commission n'a rien d'obligatoire. Cette commission comprend, outre son Président, deux représentants de la majorité au Conseil de Paris, un représentant de l'opposition, un représentant du Centre Technique Régional de la Consommation, un représentant de l'association Emmaüs, un représentant de la Préfecture de Paris, et un représentant des bailleurs sociaux. Les critères de désignation ont été définis par le Maire de Paris lors du Conseil Municipal du 22 Mai 2001.

La commission se réunit chaque semaine pour désigner des candidats pour 30 à 40 logements. Pour chaque logement, cinq candidats ont été sélectionnés par la D.L.H. (Direction du Logement et de l'Habitat). La tâche est ardue ; il s'agit d'extraire cinq dossiers parmi plus de 100 000 demandes ! On notera que les « interventions » (chaque mois plus de 3000 courriers !!) sont inutiles, les critères de sélection évoqués ci-dessus sont seuls pris en compte : niveau de revenus, handicapés, logement

actuel insalubre, taux d'effort élevé, actuelle sur-occupation ou précarité, activité de service public à Paris, et enfin ancienneté de la demande.

Bien sûr la question des « surloyers » a été évoquée, pour apprendre que la majoration de 20 % pour tenir compte de l'augmentation des revenus des locataires n'est en aucun cas un facteur de mobilité des occupants puisqu'elle ne s'applique qu'à 7 % des locataires et que de toute façon l'écart avec les loyers du privé reste très important ce qui explique que le taux de rotation est de 5% à Paris et de 12% dans le reste de la France.

Dans le 16<sup>e</sup>, nous avons surtout un patrimoine intermédiaire et aussi une part de vrais logements sociaux au sens de la loi SRU. Presque tout le secteur de la porte de Saint-Cloud, qui est parc LLI (loyer libre intermédiaire) à des prix de 12 à 13 euros le m<sup>2</sup>, correspond bien à la demande des couches moyennes. Si on transforme ces logements en logements sociaux, il faudra renforcer les logements intermédiaires et il n'est pas souhaitable de concentrer dans un même lieu toutes les situations difficiles.

Il ne faut pas faire le Paris des plus aisés, le Paris des plus aidés et que la couche extrêmement large entre les deux soit obligée de quitter Paris. Aujourd'hui la politique de la Ville s'attache à chaque cible en renforçant le logement social, le logement intermédiaire, mais aussi à relancer bientôt l'accession à la propriété.

De ce long et très riche entretien, l'équipe présente de XVI<sup>e</sup> DEMAIN a retenu que la politique du logement social est une œuvre de très longue haleine, comme plus généralement la politique urbaine ...

Nous sommes toutefois fortement interpellés par les chiffres qui sont avancés : 70 % des Franciliens peuvent se prévaloir d'un logement social. Or 20 % de logements sociaux sont imposés par la loi ! Où doit se limiter le rôle de l'État et des collectivités locales ? Est-ce à l'État de jouer un rôle de fournisseur et de gestionnaire de logements pour la majorité de la population et de s'écarter de ses fonctions régaliennes fondamentales ? Ne doit-il pas devant l'impossibilité de répondre à la demande se limiter au vrai logement social pour les plus démunis ?

Des questions qui ne sont pas de la seule compétence de l'Hôtel de Ville, mais qui peuvent se poser à tout citoyen !



## CONSEIL D'ARRONDISSEMENT ET COURTOISIE ...

Le Conseil d'Arrondissement est une occasion d'approcher nos élus, de s'intéresser à leurs travaux au service de leurs concitoyens. Les délibérations sont publiques et portent sur bien des aspects de la vie de notre arrondissement. Doit-on déplorer une assistance trop souvent clairsemée exception faite lorsque certains se sentent plus particulièrement concernés et portent alors leurs pas jusqu'au 71, avenue Henri Martin, notre Mairie.

Ce fut le cas de la séance du Conseil du 12 novembre bruisante côté public par une présence nombreuse et soutenue, attirée par un sujet d'importance puisqu'il s'agissait de la vente par adjudication de logements du domaine privé de la Ville de Paris sis Boulevard Suchet le long du Champ de Courses d'Auteuil.

En bref, depuis 1977 la Ville de Paris a décidé de se désengager peu à peu. Aujourd'hui 190 logements restent à vendre sur les 855 que la Ville possédait à l'origine lorsque l'ensemble de standing a été édifié en 1934 sur le tracé des anciennes fortifications.

Or, les locataires concernés ont reçu ou vont se voir signifier leur congé pour vente.

Chacun pourra comprendre leur émoi d'autant plus qu'une proportion majoritaire et respectable de locataires est septuagénaire voire plus, que les veuves sont nombreuses, ce qui peut entraîner chez beaucoup un traumatisme de devoir renoncer à des lieux agréables et un quartier familial depuis des décennies. On peut ajouter que les conditions de loyer très favorables auxquelles se sont habitués les locataires, qu'ils croient à juste titre devoir à leurs seuls mérites, rendent le traumatisme plus sévère, d'autant plus qu'avec le temps ils pouvaient espérer bénéficier à vie de cette forme de rente de situation.

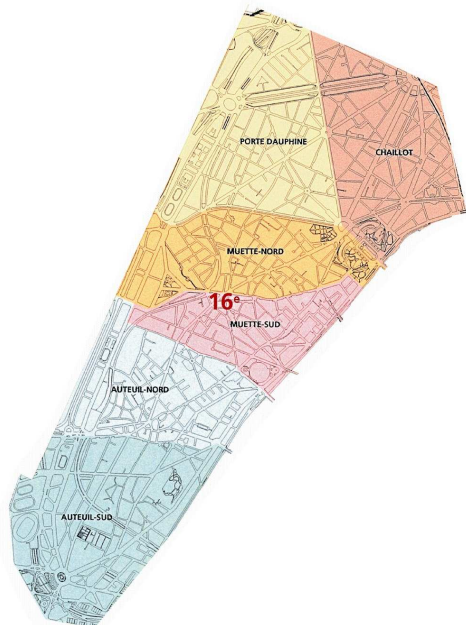
Notre propos n'est pas de prendre position sur la traduction dans les faits de dispositions prises il y a un quart de siècle, nos élus l'ont fait dans des débats animés et vifs sur ce sujet. Pierre-Christian Taittinger mettant en avant des considérations humanitaires a clos le débat en faisant adopter une motion demandant de mettre un terme aux délivrances des congés en espérant que nos édiles décisionnaires à l'Hôtel de Ville en tiendront compte.

Comme beaucoup, nous nous sommes sentis soulagés à l'annonce de cette motion mais certainement pas autant que la majorité du public qui a déserté la séance sans avoir la délicatesse de prendre congé (jeu de mots mis à part) et d'attendre la fin du Conseil par respect pour nos élus qui se sont mobilisés pour eux. La courtoisie se perd, hélas !

## CONSEILS DE QUARTIER DE L'AUTOMNE 2003

Aux derniers conseils (voir les comptes rendus sur le site : <http://www.mairie16.paris.fr/mairie16/jsp/Portail.jsp>) ont été reprises la majeure partie des propositions des questions émises par les membres des conseils de quartier (XVI<sup>e</sup> DEMAIN, membre de trois conseils sur les six de l'arrondissement, a largement contribué à alimenter la liste des propositions).

L'orientation prise par ces conseils semble assez encourageante. On peut toutefois déplorer une assistance extrêmement limitée des habitants du 16<sup>e</sup>. Nous reprenons par quartier l'essentiel des problèmes posés. Circulation, stationnement et voirie sont les sujets centraux qui reviennent à tous les conseils.



### Auteuil-sud

25 septembre 2003

**Installation de bancs publics avenue de Versailles :** Des bancs publics ont été retirés, car ils étaient utilisés par des individus, en position allongée, troublant la tranquillité publique. La RATP pourrait équiper les arrêts de bus de bancs à places individuelles qui ne présentent pas cet inconvénient.

**Accessibilité des voies sur berge entre Garigliano et Grenelle aux piétons, les dimanches d'été**  
La fermeture des voies aux voitures avait engendré un envahissement par des voitures ventouses provenant de banlieues, bloquant l'entrée dans le 16<sup>e</sup>. Une étude de flux sera effectuée en été.

**Attribution de badge d'accès aux riverains du Parc des Princes lors des matches**  
La Préfecture de Police a émis un avis négatif, mais il faut revoir le problème.

**Réduction des places de stationnement**  
Il convient de renforcer la signalisation des parkings, notamment celui de l'avenue de Versailles.

**Sécurité :** les chiffres de la délinquance sont en baisse depuis plusieurs mois

**Aménagement de la place Claude-François :** La place ne sera pas aménagée en jardin, mais le stationnement payant sera organisé en essayant de « paysager » la place.

**Avancement du « quartier vert » :** Le projet ne serait pas retenu par l'Hôtel de Ville.

**Plantation place du Général-Stéfanik**

Pour faire disparaître l'aspect trop minéral, les stèles seront protégées par une clôture grillagée de 80 cm de haut et entourées de pelouse.

**Equipements de loisirs pour les jeunes et inter-génération :** L'ancien centre d'animation du Point du Jour sera démoli et reconstruit. En 2006, le centre sera perpendiculaire à la rue du Général-Malterre et descendra jusqu'à la Seine.

**Projet de création d'une mairie annexe :** Il n'y a pas de crédits pour une mairie annexe.

### Auteuil-nord

9 octobre 2003

#### Circulation et stationnement rue d'Auteuil

Les difficultés provoquées par le stationnement gênant à l'entrée de la rue ne font pas réagir le commissariat comme on le souhaiterait. Un élargissement des trottoirs et une circulation des véhicules sur une file pourraient être une solution aussi appréciée par les piétons.

#### Coordination des feux avenue Mozart

Elle est refusée par le commissariat et la mairie, prétextant une incitation à aller plus vite, alors que les conseillers intervenants pensent le contraire.

**Circulation du bus 52 place Rodin :** L'aménagement destiné à empêcher le stationnement place Rodin n'a eu aucun effet. Le 1<sup>er</sup> adjoint a demandé à la voirie quels étaient les aménagements possibles.

**Terrain Henri-Heine – Jasmin :** Le conseil de Paris a lancé la procédure de « déclaration de parcelle en état d'abandon manifeste », le 8 juillet 2002. Le problème ne pourrait être résolu que par la voie diplomatique.

#### Aménagement du haut de la rue Raffet

La demande d'invalider trois places de stationnement pour créer une voie centrale pour tourner à gauche a été transmise à la voirie.

#### Aménagement d'un retour cycliste du Bois, route d'Auteuil

Il sera envisagé à l'occasion du réaménagement de la place de la Porte d'Auteuil qui devrait faire l'objet d'une large consultation

#### Coulée verte de la petite ceinture

Une convention a été signée entre la mairie de Paris et R.F.F. pour essayer de récupérer un certain nombre de terrains et y faire construire des immeubles. Dans le 16<sup>e</sup>, entre Muette et Auteuil, rien ne sera construit, le terrain restant propriété de R.F.F. Un projet des Parcs et Jardins vise à prolonger le jardin du Ranelagh avec la création d'un parc fermé jusqu'au boulevard Beauséjour et l'ouverture d'une partie promenade dès 2004.

### Dauphine

5 novembre 2003

**Haut de l'Avenue Foch. Stationnement abusif de véhicules sur les trottoirs côté Etoile :** A hauteur du « Duplex ». Des actions de verbalisation et d'enlèvement de véhicules seront intensifiées y compris en soirée et la nuit. Par ailleurs, une convention sur la propreté ayant été signée avec la mairie de Paris, les services de nettoyage sont alertés de la nécessité d'une intervention d'urgence dans ce secteur.

**Diminution de la prostitution dans le 16<sup>e</sup> et avenue Foch :** Confirmée par le commissaire principal du 16<sup>e</sup> arrondissement. Depuis l'application début avril de la loi Sarkozy sur la sécurité intérieure, de nombreuses procédures de racolages sont diligentées à l'encontre des prostituées. La création de l'U.S.I.T. (Unité de Soutien aux Investigations Territoriales) renforce cette action en multipliant verbalisations et enlèvements de camionnettes en stationnement irrégulier avenue Foch et avenue de l'amiral Bruix. Pour plus d'efficacité, le stationnement payant résidentiel a été mis en place.

**Amélioration du trottoir de l'avenue de l'Amiral Bruix, entre Porte Dauphine et Porte Maillot :** Prévue au programme de voirie 2004.

#### Aménagement Place de Colombie pour la traversée des cyclistes.

Aucun projet en vue. Les cyclistes utilisent les traversées piétonnes en suivant les signaux « piétons ».

**L'éclairage public rue Duret :** Rénovation programmée en 2005.

**En ce qui concerne l'ensemble du quartier Dauphine,** une proposition a été chiffrée par la mairie du 16<sup>e</sup> au titre du programme de voirie 2004. Tout sera mis en œuvre également pour le financement de l'éclairage complet de la place du Maréchal de Tassigny.

**Création d'une ligne d'autobus à l'intérieur de l'arrondissement.**

Sur le principe de navettes pour les riverains en périphérie. Avis très favorable de la mairie du 16<sup>e</sup>. La décision finale dépend du STIF et de la RATP.

**Installation de distributeurs de sacs pour ramasser les déjections canines** : En nombre très réduit par manque de budget.

**Propreté des rues Victor Hugo, Pompe, Bugeaud** : Aucune amélioration, malgré le contrat signé avec la mairie pour un an. Il sera donc dénoncé.

**Organisation des fêtes de quartier, lors de l'ouverture du musée Branly-Arts-Premiers** : Ayant pour but de servir de passerelle entre le 16<sup>e</sup> et le 7<sup>e</sup> arrondissements, ce projet nécessite une coopération étroite entre les conseils de quartier respectifs ainsi que l'implication du musée lui-même.

**Muette-Nord**

14 octobre 2003.

**Stationnement Place de la Porte de Passy. Problèmes de stationnement pour livraisons et déménagements.**

A la demande de deux associations, dont XVI<sup>e</sup> DEMAIN, le stationnement a été aménagé en stationnement résidentiel. Le simple arrêt sur la chaussée est toléré, seul le stationnement n'est pas autorisé. Les livraisons peuvent s'effectuer sur les passages des portes cochères dorénavant libres. Pour les riverains, le service de la voirie étudie l'élargissement des entrées de parking afin de s'y garer provisoirement.

**Restaurant "La Gare" stationnement des voituriers** : Gêne de la circulation et du flux piétonnier. Aucune réglementation n'existe à ce jour.

**Angle du boulevard Beauséjour - rue du Ranelagh.**

Elargissement du trottoir et potelets avec déplacement du passage piéton seront réalisés afin de sécuriser la traversée des piétons (programme de voirie 2004)

**Chemin de ceinture du Lac inférieur.**

La signalisation concernant une réglementation de la circulation des cyclistes et adeptes dans cette zone dépend de l'avenir du Bois de Boulogne.

**Double sens de la rue de la Pompe.**

Le référendum organisé par la mairie du 16<sup>e</sup> s'est prononcé à une courte majorité pour le rétablissement du double sens, effectif début janvier 2004.

**Etat du budget de fonctionnement et du budget d'investissement** : Aucune dépense n'est prise sur le budget d'investissement. En revanche, le budget de fonctionnement 2003 a été presque totalement utilisé pour les dépenses du référendum.

**Projet d'aménagement du Kiosque du jardin du Ranelagh.**

Adopté à l'unanimité. Mais le Kiosque appartenant à la Ville de Paris, la réalisation des travaux dépend d'une délibération du Conseil de Paris.

**Réfection du jardin du Ranelagh, côté petit train.** (voir coulée verte de la petite ceinture dans quartier Auteuil Nord)

**Création d'une commission sur la rue de Passy, avec Muette-Sud** : Pour y maintenir la vie économique, en améliorant la circulation et le stationnement de plus en plus difficiles, sachant que la Mairie de Paris ne construira plus de parkings souterrains.

**Muette-Sud**

6 novembre 2003.

**Stationnement nocturne sur le trottoir ouest de l'avenue du Président Kennedy** : Des mesures plus répressives sont à envisager. On ne peut imputer l'aggravation du stationnement à l'ensemble immobilier "Parc de Passy", les acquéreurs ayant acheté ou loué des emplacements de parkings.

**Projet de mise en sens unique de la rue Jean de Bologne.**

Adopté à l'unanimité. Il sera transmis à la Préfecture pour que la commission des sens uniques se prononce.

**Implantation de potelets pour empêcher le stationnement sur le trottoir rue de l'Assomption** : A été réalisée par le service de la voirie.

**Aménagement du carrefour rue du Ranelagh - Boulevard Beauséjour.** (voir dans quartier Muette Nord)

**Budgets d'investissement et de fonctionnement du conseil pour 2002-2003 prévision pour 2004.**

Les budgets sont désormais reportables. Aucun arrondissement n'a encore utilisé son budget d'investissement. La mairie de Paris réduisant les dépenses, le premier adjoint met à l'étude pour 2004 un projet de budget commun avec le Conseil de Quartier-Nord pour des travaux importants.

**Propositions dans le cadre du P.L.U.** : 10 000 propositions reçues par la Ville. L'application du P.L.U. est prévue pour le printemps 2005.

**Entrevue M. Taittinger et M. Girard (adjoint au Maire de Paris chargé de la culture)**

Evocation de la vie culturelle dans le quartier Muette-Sud. Statut plus précis à définir pour le Conservatoire, la bibliothèque du Trocadéro, la bibliothèque Musset entre les affaires culturelles et la mairie d'arrondissement.

**Questions diverses** : En particulier, la circulation des transports en commun dans l'arrondissement. La proposition du Maire du 16<sup>e</sup> d'utiliser des petits bus dans les rues étroites est restée sans suite.

**Chaillot**

10 décembre 2003.

**Eclairage dans le jardin du Trocadéro** : Coût : 10 000 € par point lumineux, financé par la ville et le quartier.

**Stationnement abusif de cars de tourisme Place du Trocadéro.**

Difficile à résoudre. La Ville propose un stationnement avenue Foch. Trop loin. Un parking souterrain est indispensable.

**Place de Mexico installation de la statue et agrandissement du terre-plein central.**

Aménagement du terre plein pour 2005-2006. Stationnement modifié en 2004. Accord pour l'installation de la statue.

**Installation d'un stationnement d'une zone pour les deux roues sur la rue Lauriston et en bout de l'avenue d'Eylau** : Trouver le meilleur emplacement pour les élèves, le commerce, et la sécurité de la synagogue, rue Lauriston. Financée sur le budget d'investissement avenue d'Eylau

**Ecole St Honoré 20, avenue Bugeaud. Traversée des enfants.**

Surveillance insuffisante et pas de possibilités en plus de la Préfecture.

**Manque de poubelles dans l'arrondissement.**

Malgré le contrat propreté signé avec la Mairie de Paris, avec de surcroît le problème des horaires de ramassage.

**Utilisation des budgets à la disposition du conseil de quartier.**

Il faut faire des propositions. Chaillot a 3 300 €.Projet : le kiosque à musique du jardin du Ranelagh.

Prochaines réunions des conseils de quartier à 18 h 30 à la mairie du 16<sup>e</sup> arr. :

<b>Auteuil-Sud</b>	1 <sup>er</sup> avril 2004	<b>Muette-Sud</b>	6 mai 2004	<b>Dauphine</b>	17 juin 2004
<b>Auteuil-Nord</b>	29 avril 2004	<b>Muette-Nord</b>	13 mai 2004	<b>Chaillot</b>	23 juin 2004



## CONSEILS D'ARRONDISSEMENT du 7 octobre et du 12 novembre 2003 : En bref

Les sujets abordés sont nombreux, souvent techniques. Quelques points à noter:

- Le budget 2004 est augmenté du fait du transfert de charge d'équipements de proximité aux mairies d'arrondissement accompagnés des moyens financiers. Toutefois l'augmentation du budget de fonctionnement ne couvre pas l'inflation et implique des arbitrages serrés entre les différents postes de dépenses.
- L'arrêt du Programme Local d'Habitat (PLH) qui définit les orientations pour une période minimale de 5 ans en matière de logements. La loi a fixé un objectif de 20 % de logements sociaux et la Ville compte créer 3 500 logements sociaux aidés chaque année. De ce fait, elle doit se lancer dans un programme d'achats d'immeubles partiellement occupés. En raison du prix du foncier, le coût d'acquisition est lourd pour le contribuable. La quadrature du cercle !
- Une nouvelle crèche de 45 berceaux en 2006 au 9-11 rue Erlanger. Ce quartier en étant démunie, elle sera la bienvenue. Celle de la rue Claude Lorrain va être restructurée et agrandie.
- L'église Notre-Dame d'Auteuil va bénéficier d'un budget d'études de travaux de restauration : un premier pas.
- Des travaux de restructuration dans l'école de la rue La Fontaine et celle de la rue Chernovitz.
- Des travaux pour les équipements sportifs : piscine Montherlant, stades Coubertin et Suchet.
- Des subventions d'aide pour les associations à caractère social : Maison de l'Enfance, ABC Puériculture l'Association Générale des Familles, Paris Tout-petits, la Fourmilière, le Centre Mesnil.

<b>Prochaines réunions des conseils d'arrondissement et des CICA à 18 h à la mairie du 16<sup>e</sup> arr. :</b>			
21 janvier 2004	Conseil d'arr.	17 février 2004	Conseil d'arr.
26 janvier 2004	CICA	17 mars 2004	Conseil d'arr.

### AU PAVILLON DE L'ARSENAL

(centre de documentation et d'exposition d'urbanisme et d'architecture de la ville de Paris)

Une visite à ne pas manquer

Pour découvrir sa nouvelle exposition permanente :

« **PARIS VISITE GUIDÉE : la ville, son histoire, son actualité** »

*La nouvelle exposition permanente du Pavillon de l'Arsenal, « Paris, visite guidée » est une invitation à découvrir ou redécouvrir Paris. Elle souhaite donner à chacun des « clefs » pour comprendre la ville et son histoire.*

*Au fil d'un parcours chronologique et thématique, l'exposition propose au visiteur de découvrir « l'architecture » de la ville, comment Paris s'est constitué au travers des siècles, quelle est son actualité, et quelles sont ses perspectives d'évolution.*



Un exemple d'une grande réalisation parisienne  
Le pont Charles de Gaulle

*La formation de Paris est une longue aventure : de l'enceinte de Philippe Auguste, premier souverain dont les actes influenceront durablement la destinée de la capitale, au boulevard périphérique, en passant par les embellissements d'Henri IV, les travaux d'Hausmann, l'alimentation en eau, l'électricité dans les logements, le métropolitain, de grands bâtisseurs, modestes ou de génie, se sont succédé pour faire Paris et affirmer sa modernité.*

*Ce sont ces idées et ces projets d'architectes, urbanistes, paysagistes, et de maîtres d'ouvrages publics et privés qui y sont rassemblés. Ils constituent la matière avec laquelle la ville se fabrique tous les jours.*

*Cette exposition, dans sa présentation, est également l'expression de l'innovation architecturale et de l'utilisation de matériaux recyclables. Les technologies utilisées, dynamiques et évolutives, lui permettront d'accompagner les évolutions de la ville, avec ses interrogations et ses choix. Documents historiques et contemporains, maquettes, films et projections guident le visiteur au cœur d'un espace urbain qui ne cesse de se transformer. La grande maquette de Paris a été réactualisée et bénéficie d'une animation interactive inédite.*

*Documents historiques et contemporains, maquettes, films et projections guident le visiteur au cœur d'un espace urbain qui ne cesse de se transformer. La grande maquette de Paris au centre de l'exposition bénéficie d'une animation interactive inédite. (Jean-Pierre Caffet)*

Remarquable réalisation.

Entrée gratuite 21 boulevard Morland 75004 Paris (tel : 01 42 76 33 97 métro : Sully-Morland) du mardi au samedi de 10 h 30 à 18 h 30.



## PROPRETÉ ? VOUS AVEZ DIT PROPRETÉ...

Etes-vous de notre avis, si nous disons que l'état de nos rues est désespérant. Nous ne demandons qu'à croire aux effets des efforts budgétaires consentis par la Ville de Paris et du Contrat de Propreté signé entre notre Mairie d'Arrondissement et la Ville. Allons plus loin, aujourd'hui, nous devons faire face à un véritable problème de société où par négligence ou indifférence nous salissons ou laissons salir nos rues sans réagir. Si nous voulons remédier à cette situation déplorable, il nous faudra associer étroitement prévention et répression.

Peut-être, vous êtes-vous livrés à un examen sommaire de ce qui traîne dans les caniveaux, déjections canines qui devraient être ramassées, sanctionnables par une amende de 183 euros (comptons sur nos cinq préposés dans l'arrondissement pour verbaliser les maîtres des quadrupèdes incriminés) mais aussi prospectus en tout genre qui, depuis les pare-brises qu'ils ont envahis, finissent sur le sol par simple gravité.

Vous vous êtes certainement rendu compte que les pare-brises de voiture constituaient un support de proximité idéal, gratuit, visible, répétitif, qui s'impose à tous et que les messages qui lui sont confiés viennent en concurrence les uns avec les autres et tendent à s'agrandir, la dernière mode étant le poster vantant généralement les formes généreuses d'une jolie créature (Ceux-là, allez savoir pourquoi, ne finissent pas dans le caniveau.).

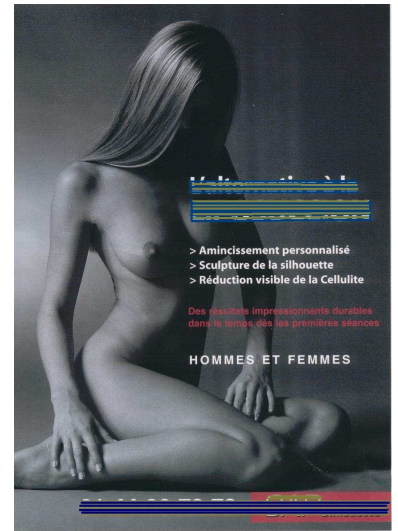
Nous étant donné comme principe de ne point céder à la critique facile mais de faire des suggestions, peut-être pouvons-nous considérer la question sous un angle différent.

Nous sommes dans un monde de communication et la publicité constitue un des moteurs de l'économie. Beaucoup de nos petits commerçants ou artisans locaux ont besoin de la rue pour confier leurs seuls messages et satisfaire ainsi les besoins existants ou potentiels des parisiens.

Mettons un peu d'ordre. Par exemple, les 16 000 poubelles de la capitale pourraient recevoir un surmontoir publicitaire qui, de façon organisée, vanterait les mérites de telle marque ou service moyennant un financement serré à la charge des annonceurs.

Bien entendu, l'apposition sur les pare-brises serait vivement découragée par la création d'une taxe sur la publicité non adressée voire d'une amende (seules seraient tolérées, si l'on peut dire, les contraventions pour stationnement illicite). Outre la disparition des papiers de nos caniveaux, nos forêts seraient mieux protégées des ponctions inutiles et nous verrions nos rues présenter meilleur visage.

Une idée parmi d'autres ! Le débat est ouvert avec vous, chers adhérents, (suggestions au 01 45 25 77 91 Tél-fax).



## COURRIER DES ADHÉRENTS

### Passage piétons Villa Victor Hugo

« Des voitures stationnent, extrêmement souvent sur le passage pour piétons de la Villa Victor Hugo. En outre, il est fréquent que des voitures stationnent obliquement aux deux angles. En résulte une obstruction quasi permanente de ce passage très fréquenté par les flux de piétons, de poussettes à marché et de voitures de bébés remontant ou descendant l'avenue du même nom.

« On ne peut pas demander à la police de verbaliser trente fois par jour au même endroit, ce qui reviendrait à y affecter un fonctionnaire en permanence.

« Il existe un remède simple et efficace : celui qui a été employé rue Dufrenoy. Il consiste à élargir le trottoir des deux côtés pour réduire la largeur de la chaussée au passage d'un véhicule unique. Cela ne causerait aucun dommage aux riverains y garant leurs voitures, puisque la disposition existante les oblige déjà à sortir de la Villa en marche arrière. »

Charles-André Chenu

### Quartier du stade du Parc des Princes

« Il est inadmissible qu'un quartier soit pris en otage pendant une semaine entre installation des équipements et concerts de Johnny Halliday. En général, pour les matches, les nuisances nocturnes s'arrêtent plus tôt vers vingt-deux heures. »

Guy Duchassaing

### Grilles d'arbres

« Plusieurs arbres de l'Avenue Théophile-Gautier arrivés à maturité en dépit d'aménagements réguliers soulèvent les grilles à leur base. Ces lourdes grilles éprises de liberté constituent des obstacles pour les gens âgés et distraits. Le hasard de ma présence m'a fait remettre deux personnes sur leur séant le mois dernier. La prudence voudrait que ces grilles descellées soient retirées. »

Philippe Benoit

## BRUIT DES HELICOPTERES : soyons toujours vigilants

Une réunion de la Commission Consultative de l'Environnement de l'héliport de Paris – Issy les Moulineaux s'est tenue le 25/09/2003 à la Préfecture de Paris. Elle n'avait pas siégé depuis 1994.



Elle est composée de six représentants des collectivités territoriales (dont le Conseil de Paris représenté par M. Contassot), 6 représentants associatifs (dont XVI<sup>e</sup> DEMAIN), six représentants des professions aéronautiques auxquels s'ajoutent des personnalités de l'administration ayant voix consultative.

Les statistiques d'évolution du trafic fournies en séance montrent une diminution des nuisances sonores corrélative à une réduction du nombre de mouvements d'hélicoptères depuis l'héliport d'Issy les Moulineaux.

Année	1990	1993	1995	1999	2000	2001	2002
Mouvements	31 402	20 006	15 980	11 313	11 911	12 054	11 025
Transits	8 493	7 601	6 995	5 782	6 411	6 329	5 398

Nb : 1 **mouvement** = 1 atterrissage ou 1 décollage transit = survol

En 2003, la répartition par types d'usagers est la suivante :

Sécurité civile	14 %	Vols sanitaires (Samu)	9 %
Vols de liaison militaires	2 %	Vols privés	11 %
Déplacements d'affaires (sociétés)	64 %		

La commission devra « plancher » sur la révision du PEB (Plan d'Exposition au Bruit), document qui définit les contraintes d'urbanisme aux abords d'un aérodrome.

La révision du PEB, initiée par le décret du 26/04/2002, prendra en compte un nouvel indice de gêne recommandé au niveau européen, l'indice **Lden** (Level, day, evening, night). Un document graphique délimite les zones de bruit, à savoir : Zone A (bruit très fort, Lden valeur 70), zone B (bruit fort, Lden valeur 65 à 62) et zone C (bruit modéré, Lden valeur 57 à 55). L'opportunité d'une zone D (bruit faible, Lden valeur 50) sera étudiée. A l'exception des dix plus gros aérodromes, cette zone est facultative. Elle concernera la construction d'habitations faisant l'objet d'une isolation phonique. La révision devra être achevée en décembre 2005.

Pour mener à bien ces divers objectifs, un Comité permanent a été constitué et trois groupes de travail se réuniront pour étudier les thèmes suivants :

1. bruit et respect de la réglementation actuelle
2. documents d'urbanisme, opportunité d'une zone D
3. utilisation de la plate-forme et trafic

### CALENDRIER des MATCHES au PARC DES PRINCES

Date	Championnat	Date	Championnat
10 janvier 2004 à 17 h 15	PSG / Lille	17 janvier 2004 à 20 h	PSG / Metz
24 ou 25 janvier 2004	16 <sup>e</sup> de finale	7 février 2004	PSG / Montpellier
10 ou 11 février 2004	8 <sup>e</sup> de finale	21 février 2004	PSG / Guigamp
6 mars 2004	PSG / Sochaux	16 ou 17 mars 2004	¼ de finale
20 mars 2004	PSG / Ajaccio	3 avril 2004	PSG / Nantes

Ce calendrier est prévisionnel et risque de subir des modifications. Inscrivez-vous auprès du Service des relations avec les riverains du Parc des Princes (01 41 10 71 34) pour en être informés ou allez voir sur le site Internet : <http://www.unparcdanslaville.com/>

### CALENDRIER des MATCHES de rugby au stade Jean Bouin

Date	Equipe	Date	Equipe
3/01/2004	COLOMIERS	18/01/2004	GWENT
23 ou 24 ou 25/01/2004	ULSTER	7/02/2004	CASTRES
28/02/2004	BRIVE	3/04/2004	PAU

Pour avoir des précisions sur ce calendrier prévisionnel, téléphonez au Stade Français : 01 46 51 00 75 et sur Internet : <http://www.stade.fr/>

### Correspondants de quartier :

<b>Dauphine Chaillot</b>	Simonne PAREZ	01 47 27 75 79	<b>Auteuil Nord</b>	Philippe BENOIT	01 45 25 77 91
<b>Muette Passy</b>	Paule LANASPEZE	01 47 04 92 34	<b>Auteuil Sud</b>	Jacques REMOND	01 46 51 49 89